

De : boukhateb <boukhateb@aol.com>  
A: mplucchini <mplucchini@groupe-casino.fr>  
Cc: sruffo <sruffo@groupe-casino.fr>; sruffo <sruffo@serca.fr>; cganzhorn <cganzhorn@groupe-casino.fr>;  
cganzhorn <cganzhorn@serca.fr>; jpguinand <jpguinand@groupe-casino.fr>  
Envoyé le : Mardi, 11 Octobre 2011 7:54  
Sujet : Elections professionnelles SERCA Molina

Bonjour,

Suite à votre souhait de me rencontrer le 21 février 2011, nous avons convenu lors de cet entretien, d'établir des relations de travail basées sur la confiance et d'établir une communication loyale entre la DRH SERCA et le Délégué Syndical CFDT que je suis. Je vous informe que ce n'est malheureusement pas le cas.

**- je tiens à vous alerter sur plusieurs points:**

- Depuis 7 mois le CTR de Molina est sans Comité d'Entreprise et sans CHSCT.

- J'espère que vous avez été informé en tant que DRH SERCA, de l'annulation par jugement du Tribunal d'Instance des élections professionnelles du 18 mars 2011.

- Je vous informe également que Mr RUFFO Directeur du CTR de Molina, lors de la désignation des membres du CHSCT, a rédigé **un deuxième PV de CHSCT** (signé par la CGT et la SNGC/CFE/CGC), il l'a adressé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (***Direccte***) en lieu et place de celui que j'ai rédigé en tant que secrétaire de séance le 12 mai 2011. La position de Mr RUFFO à propos de ce délit d'entrave n'a pas changé malgré les courriers envoyés en R.A.R., et malgré le passage de l'inspectrice du travail le 15 juin 2011.

- Suite au jugement du 30 juin 2011, le 02 août 2011 l'Organisation Syndicale CFDT a demandé par courrier recommandé la mise en place rapide de nouvelles élections professionnelles, la réponse faite le 19 août 2011 par Mr RUFFO est la suivante **« ...L'élection du Comité d'Établissement interviendra sur ce mois de septembre 2011. »**

- Le 07 septembre 2011 nous avons procédé à la négociation d'un protocole préélectoral pour des élections fixées le 29 septembre 2011. Le 15 septembre 2011 Mr RUFFO nous informe par voie d'affichage que ce protocole préélectoral a été annulé en concertation avec Mr SAUVIGNET(SNGC/CFE/CGC). Je pense plutôt que celui-ci a été annulé car il n'était pas valable et ceci suite au passage de l'inspectrice du travail le 14 septembre 2011.

- Le 28 septembre nous procédons à une nouvelle négociation de protocole préélectoral pour des élections fixées le 21 octobre 2011 et ceci en présence de deux nouvelles organisations syndicales (FO et UNSA représentées respectivement par Mr BANCILHON Christian et Mr BARI Jean-Luc tout les deux salariés et délégués des cafétérias). Bien que la CGT et le SNGC/CFE/CGC n'avaient pas de mandat pour cette négociation, ce **PROTOCOLE** a été signé par une majorité d'Organisations Syndicales présentes mais non représentatives sur l'établissement, ce n'est pas suffisant, **CE PROTOCOLE N'EST PAS VALABLE.**

- La CFDT est contrainte et forcée de saisir l'administration DIRECCTE alors que c'est au Directeur de le faire en cas de désaccord sur le protocole.

- En tant que Directeur des Relations Humaines SERCA, pouvez-vous Mr LUCCHINI, expliquer à Mr RUFFO que les Accords ainsi que le Code du Travail ça s'applique et ça se respecte. Que la majorité d'adoption du protocole préélectoral est soumis à une double majorité et ceci depuis la Loi du 20 août 2008, c'est application de l'article L. 2324-4-1 du Code du Travail. Il faut également lui expliquer que le nombre de collèges est soumis à l'application de l'Article L. 2314-8 du Code du Travail qui a été également modifié par la loi 2008-789 du 20 août 2008,art.(JO 21).

- J'ai essayé de vous décrire l'ambiance exécrationnelle qui règne sur le CTR de Molina, je ne vous ai pas parlé des salariés qui voient leur poste et leur outil de travail disparaître sans aucune explication, ou de la situation des

salariées qui craquent ou qui sont en arrêt pour dépression ce serait trop long, mais j'aurai certainement l'occasion de vous en parler. Malgré tout ceci et malgré les rappels de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*Direccte*), Mr RUFFO continue le processus électoral sans respecter le code du travail.

- Hier Madame GANZHORN Caroline secrétaire de Direction est venue m'informer vers 16H30 qu'elle allait procéder à l'envoi des votes par correspondance, sur ordre de Mr RUFFO alors qu'il était absent et qu'elle avait ouvert une boîte postale. Cette boîte postale a été ouverte en présence de qui? Dans quel bureau poste? Qui a procédé aux vérifications d'usages? Qui est en possession de la clé de la boîte postale? Quelle est le nombre de salariées qui votent par correspondance? Quels documents ont été mis sous enveloppe? Qui a contrôlé ces opérations ?,Etc, etc... Je vous informe que ces élections telles qu'elles sont organisées seront forcément entachées d'irrégularités.

**Depuis 7 mois la Direction et les adhérents CGT se réunissent régulièrement afin d'établir des stratégies pour affaiblir les représentants CFDT. C'est inadmissible, le principe de neutralité est constamment bafoué, je vous demande de mettre un terme à cette mascarade qui n'a que trop duré.**

**Je tiens à vous préciser également que c'est la Direction SERCA Molina qui est à l'origine de tout ces dysfonctionnements.**

*NB: Je vous précise que ce mail est adressé également en copie à Madame Sylvie FEIGNON Directeur adjoint de DIRECCTE et à Madame Isabelle BRUN-CHANAL Inspectrice du travail.*

Cordialement Mr BOUKHATEB  
Délégué Syndical CFDT